

Fribourg, le 2 mai 2017

Communiqué de presse

—

Trophées PME de l'Agglomération de Fribourg :

Nos entreprises sont remarquables. Nous les distinguons !

C'est avec ce slogan que l'Agglomération de Fribourg lance le nouveau concours Trophées PME afin de faire connaître et de récompenser les entreprises dynamiques et créatives qui ont un impact positif sur l'économie régionale. Toutes les entreprises établies sur le territoire de l'Agglomération de Fribourg peuvent faire parvenir leurs dossiers de candidature jusqu'au 15 juillet 2017. Deux prix seront distribués : le Prix PME et le Prix Entreprise artisanale.

Avec cette première édition du concours Trophées PME, qui va être décerné tous les deux ans, l'Agglomération de Fribourg affiche sa volonté de soutenir et promouvoir la création d'emplois dans la région, la pérennité des entreprises ainsi que le développement de nouveaux produits ou procédés. Il s'agit de valoriser l'activité des entreprises locales, quand bien même celles-ci ne sont pas actives dans les technologies de pointe.

La valeur totale des prix s'élève à CHF 30'000.-. Elle inclut une présence médiatique dont profiteront les entreprises finalistes et lauréates, réparties entre les deux catégories : « PME » et « Entreprise artisanale », comme suit :

- Prix PME : CHF 10'000.-
- Prix Entreprise artisanale : CHF 10'000.-
- Une large couverture médiatique (vidéos publicitaires, sites internet, dossiers de presse), d'une valeur estimée à CHF 10'000.-

Le jury est principalement formé de personnalités des milieux économiques et politiques. Il est composé de représentants du Comité d'agglomération et de nos partenaires principaux. Le jury compte en outre des représentants de l'Union Patronale du canton de Fribourg, la Chambre de commerce et d'industrie Fribourg, la Promotion économique du Canton de Fribourg ainsi que la Haute école de gestion de Fribourg.

Toutes les entreprises établies sur le territoire de l'Agglomération de Fribourg peuvent participer au concours, y compris les sociétés artisanales. Les dossiers de candidature peuvent être déposés dès maintenant et jusqu'au 15 juillet 2017, sur le site internet www.trophees-pme.ch ou par la poste à l'adresse de l'Agglomération de Fribourg, à l'attention de sa Promotion économique.

Les quatre sociétés finalistes et les deux lauréats pour chaque catégorie sont choisis par le jury sur la base des critères suivants :

- Dynamisme
- Force créative
- Pérennité de l'entreprise
- Ancrage régional

La cérémonie de remise des prix aura lieu le 23 novembre 2017. Ce sera une occasion de mettre en lumière les entreprises exemplaires et de leur permettre de bénéficier d'une reconnaissance officielle des efforts consentis. Cette cérémonie représente aussi un moment privilégié d'échange de savoir et d'expérience pour les représentants de la vie économique et politique de la région.

Le prix Trophées PME, est organisé par la Promotion économique de l'Agglomération de Fribourg, avec le soutien des partenaires principaux suivants : La Mobilière, Mazars, les TPF et la Banque Valiant, ainsi que les partenaires média : La Liberté, Freiburger Nachrichten et La Télé.

Le concours Trophées PME est également soutenu par d'autres partenaires, notamment l'Union Patronale du canton de Fribourg et la Chambre de commerce et d'industrie Fribourg.

Renseignements complémentaires :

Comité d'agglomération de Fribourg

- René Schneuwly, Président du Comité
T : 026 322 11 56

- Pierre-Olivier Nobs, Membre du Comité et Président du Dicastère des promotions
T : 079 752 22 16